

# INSIGHTS BY NEXIALOG

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA V3 DU LABEL ISR

QUELS IMPACTS POUR LES GESTIONNAIRES  
D'ACTIFS ?



## INTRODUCTION

Le Label ISR (Investissement Socialement Responsable) créé en 2016, par le ministère de l'Economie et des Finances est un label de finance durable attribué aux fonds investissant dans des entreprises aux pratiques responsables en matière environnementale, sociale et de gouvernance. Ce label, un des plus importants au niveau européen a entamé sa refonte avec la publication d'une troisième version de son référentiel **[1]** le 12 décembre 2023.

La version publiée et en application en 2025 est inspirée des recommandations publiées par le comité du label en juillet 2023 et de la consultation publique ayant suivi. Si la date d'entrée en application était le 01 mars 2024, les fonds déjà labélisés sous la V2 ont bénéficié d'une période de transition jusqu'au 01 janvier 2025 pour se conformer ou non aux nouvelles règles du référentiel. Cette période de transition a permis aux gestionnaires d'actifs de déterminer leur stratégie vis-à-vis de ce nouveau référentiel : maintenir la labélisation de l'ensemble des fonds ISR historiques, en délabéliser une partie ou dupliquer certains fonds.

Cette note propose un zoom sur l'impact à date de l'entrée en vigueur de la V3 et les éléments clés du nouveau référentiel pour les praticiens.

## IMPACT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA V3 SUR LE STOCK DES FONDS ISR

### BAISSE DU STOCK DE FONDS LABÉLISÉS

Le stock de fonds labélisés au 30.11.2024 était de **1236 fonds**. D'après le décompte publié sur le site **[2]** dédié au label ISR, au 01.01.2025 seulement **942 fonds** se sont engagés à respecter les critères de la V3 soit une baisse de **- 29%** du nombre de fonds ISR.

Ce chiffre est la conséquence de stratégies de certains gestionnaires d'actifs qui ont massivement délabélisés les fonds qui avait le label ISR historiquement. Les 5 gestionnaires d'actifs ayant le plus contribué à cette baisse représentent **67%** de la baisse du stock, alors que la moyenne des fonds délabélisés par gestionnaires d'actifs est de quasiment deux fonds **(-1,88)**.

### DÉLABÉLISATION DES FONDS EN GESTION PASSIVE

Comme l'avait pressenti l'étude **[3]** sur la V3 publiée par **Morningstar** en novembre 2023, plusieurs fonds en gestion passive basée sur la réplcation d'index ont abandonné ce label à la suite des nouvelles exigences dont l'introduction de seuils d'exclusions pour les énergies fossiles. Ce phénomène s'est notamment manifesté chez les gestionnaires d'actifs ayant les plus gros stocks de fonds ISR. De même, **Yomoni** qui avait lancé des mandats de gestion constitués à 100% de fonds labélisés ISR ou Greenfin a choisi d'abandonner son approche centrée sur le label à la suite de la promulgation de la V3 du Label ISR. Dans un article de blog **[4]**, la société de gestion met en avant l'impact de la V3 sur les fonds indiciaires passifs comme souligné dans la note Morningstar évoquée précédemment.

Retrouvez toutes nos publications :  
[www.nexialog.com/publications/](http://www.nexialog.com/publications/)



**Ariane HIVERT**  
Manager Finance Durable  
ahivert@nexialog.com



**Morgane IOFRIDA**  
Consultante Finance Durable  
miofrida@nexialog.com



## AJUSTEMENTS POUR LES FONDS QUI CONSERVENT LE LABEL ISR

En introduisant de nouvelles exclusions obligatoires, le label exclut de facto certains acteurs et modifie donc les stratégies d'investissement des fonds concernés. Ces choix stratégiques peuvent impacter le profil risque / rendement et à terme avoir un impact sur la collecte.

## UNE LISIBILITÉ ACCRUE

Si certains gestionnaires d'actifs font le choix de délaissier le label français, au profit d'une mise en avant de la catégorie des fonds au titre de la réglementation SFDR, l'entrée en vigueur du nouveau référentiel est l'opportunité d'aligner les produits ISR sur les exigences en termes d'exclusion avec les autres labels Européens (TowardsSustainability, Umweltzeichen).

## ZOOM SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS OPÉRATIONNELS ISSUS DU NOUVEAU RÉFÉRENTIEL

1

### RÉVISION DE LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG



Introduction d'une obligation de révision de la méthodologie d'analyse ESG, à minima tous les deux ans.



Introduction d'une obligation de revue et mise à jour des notations ESG, à minima de façon annuelle.

2

### RENFORCEMENT DE LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES



Déploiement d'une méthodologie systématique analysant la prise en compte des enjeux de transition des émetteurs.



Appui sur la réglementation SFDR afin de demander une vigilance renforcée pour les émetteurs des « secteurs à fort impact climatique » complétée d'une obligation de résultats au plus tard le 01 janvier 2026.

Retrouvez toutes nos publications :  
[www.nexialog.com/publications/](http://www.nexialog.com/publications/)



**Ariane HIVERT**  
Manager Finance Durable  
ahivert@nexialog.com



**Morgane IOFRIDA**  
Consultante Finance Durable  
miofrida@nexialog.com



3

### RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DES CONTROVERSES



Identification des conditions de levée des mesures prises à l'égard des émetteurs faisant l'objet d'une controverse.



Définition d'une comitologie et d'un outil de suivi des controverses.



Formalisation de comptes-rendus des décisions relatives à chaque controverse passée.

4

### TRANSITION DE L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL À L'ENGAGEMENT ESG ET RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE VOTE



Mise en place d'un seuil progressif de **taux d'exercice des droits de vote** de 90% pour les entreprises françaises et de 70% pour les entreprises non françaises.



Suivi de la **démarche d'engagement** assurant que chaque engagement fait l'objet d'une demande explicitement formulée à l'émetteur, d'une temporalité prédéfinie complétée d'actions de suivi et d'escalade.



**Conduite d'engagement systématique** pour les investissements en actions et en obligations, ou justification en cas d'absence d'engagement pour plusieurs catégories d'émetteurs : émetteurs ne publiant pas un des deux indicateurs de performance, émetteurs disposant d'une stratégie alignée avec les accords de Paris et n'étant plus sur cette trajectoire ou les émetteurs en portefeuilles les moins bien notés en cas d'approche en amélioration de notes.







## RAPPEL DE L'HORIZON RÉGLEMENTAIRE POUR LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS



Retrouvez toutes nos publications :  
[www.nexialog.com/publications/](http://www.nexialog.com/publications/)



**Ariane HIVERT**  
Manager Finance Durable  
ahivert@nexialog.com



**Morgane IOFRIDA**  
Consultante Finance Durable  
miofrida@nexialog.com



## BIBLIOGRAPHIE

**[1] Référentiel du label ISR V3 :**

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/ff2f6ef4-9470-4aab-8ea0-eb17eea5cff5/files/3b614d61-0225-4da6-8081-47c31d8b33e2>

**[2] Site officiel du label ISR :**

<https://www.lelabelisr.fr/comment-investir/fonds-labellises/>

**[3] Etude Morningstar sur la réfonte du label ISR :**

<https://www.morningstar.com/lp/french-isr-fund-label>

**[4] Article de blog de Yomoni sur l'abandon du label ISR:**

<https://blog.yomoni.fr/yomoni-retire-son-label-isr/>

Retrouvez toutes nos publications :  
[www.nexialog.com/publications/](http://www.nexialog.com/publications/)



**Ariane HIVERT**  
Manager Finance Durable  
[ahivert@nexialog.com](mailto:ahivert@nexialog.com)



**Morgane IOFRIDA**  
Consultante Finance Durable  
[miofrida@nexialog.com](mailto:miofrida@nexialog.com)